

NOTE | ATTAC

NE LAISSONS PAS
LES **BANQUES TOXIQUES**
FOSSILISER NOTRE AVENIR !

COMMENT DÉARMER LES BOMBES
CLIMATIQUES ET FINANCIÈRES



attac



RÉSUMÉ

Le réchauffement climatique s'accélère dangereusement, atteignant des records de températures et de concentration de CO2. Pourtant, les grandes banques internationales continuent de financer massivement l'extraction et l'exploitation des combustibles fossiles, contrecarrant les objectifs climatiques mondiaux. Le rapport « Banking on Climate Chaos 2024 » révèle que 60 grandes banques privées ont investi 6900 milliards de dollars dans les combustibles fossiles depuis l'Accord de Paris, dont 705 milliards en 2023.

Cette note propose de rendre compte de l'ampleur des financements carbone des grandes banques mondiales, et en particulier françaises. Elle revient sur les mécanismes à l'œuvre et les dangers que représentent ces financements. Elle avance enfin des solutions concrètes pour y mettre un terme.

En apparence, les financements bancaires ont diminué en 2023, mais cette évolution est trompeuse. Avec l'augmentation des prix de l'énergie, les grandes entreprises pétrolières et gazières sont en mesure de s'autofinancer, elles ont donc moins besoin de financements bancaires. La promesse des banques de réduire leurs financements serait donc opportuniste, relevant d'une forme d'éco-blanchiment (ou green-washing).

Les grandes banques continuent donc de financer des projets comme les bombes carbones qui émettent des milliards de tonnes de CO2, menaçant d'épuiser le budget carbone restant de l'humanité et risquant de déclencher des crises financières. En outre, le gouvernement français soutient l'opacité du secteur financier en l'exemptant du devoir de vigilance quant aux impacts néfastes de ses investissements.

Seules des mobilisations citoyennes d'ampleur permettront d'en finir avec les financements carbone des grandes banques, et de désamorcer ces bombes carbone et financières !



"NOUS DEVONS RÉPONDRE AUX RECORDS DE TEMPÉRATURES PAR DES ACTIONS RÉVOLUTIONNAIRES"

STÉPHANE DUJARRIC,

Porte-parole du secrétaire général de l'ONU - Janvier 2024

Les records climatiques en 2023 sont tombés comme des dominos : températures de l'air, hausse du niveau de la mer, recul accéléré des glaciers et chaleur exceptionnelle dans les océans. Autre triste record : la concentration de CO₂ dans l'atmosphère en mars 2024 a atteint un seuil qui n'a pas été atteint depuis 14 millions d'années. Une chose semble sûre : le réchauffement de la planète s'accélère plus rapidement que prévu.

« *Nous sommes passés de l'ère du réchauffement climatique à celle de l'ébullition* » s'indignait déjà il y a quelques mois le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, lors d'une allocution le 27 juillet 2023. Il réclamait des « *mesures spectaculaires immédiates* » qui « *nécessitent d'arracher les racines empoisonnées de la crise climatique : les énergies fossiles* », devant le gouffre « *jonché de promesses non tenues, de vies brisées et de records battus* ».

Alors que la terre brûle ainsi littéralement, les grands acteurs de la finance mondiale continuent de regarder ailleurs et même pire : non seulement ils font obstacle à la réalisation des objectifs climatiques, mais ils accélèrent le réchauffement de la planète. C'est tout particulièrement le cas des grandes banques internationales qui sont les principaux financeurs de l'extraction et de l'exploitation des énergies fossiles.

Ainsi la Banque centrale européenne, qui n'a pas l'habitude de critiquer les banques, a-t-elle dénoncé le fait que 90% des actifs des banques européennes ne sont pas alignés sur les objectifs climatiques. L'objet de cette note est d'expliquer comment les banques financent massivement les énergies fossiles, à l'origine des émissions de gaz à effet de serre (GES), cause première du dérèglement climatique.

LES SOIXANTE BANQUES LES PLUS TOXIQUES

Selon le rapport annuel « Banking on Climate Chaos 2024 »¹ rédigé par 8 ONG (Reclaim Finance, Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Sierra Club, Urgewald et CEED), 60 banques privées parmi les plus grandes du monde ont massivement financé les combustibles fossiles à hauteur de 6900 milliards de dollars américains depuis l'adoption de l'Accord de Paris dont 705 milliards USD en 2023.

Pour financer de nouveaux projets d'expansion pétroliers ou gaziers, ces banques ont engagé 3300 milliards USD au total depuis 2016, dont 347 milliards USD en 2023. Les banques états-uniennes restent en tête du classement avec 31 % des financements accordés au secteur, devant les banques chinoises (15 %), canadiennes (13 %), japonaises (11 %). Les banques britanniques et françaises suivent avec respectivement 8 % et 7 % des financements aux énergies fossiles depuis 2016.

Les banques des pays les plus gros émetteurs de GES sont donc les principaux financeurs des énergies fossiles. Ainsi, les pays en développement peu émetteurs de GES subissent une double peine, en étant doublement impactés par le changement climatique planétaire dont les pays industrialisés sont largement responsables, et par la multiplication de ces projets extractivistes (pollution, atteinte environnementale, expropriation, droits sociaux bafoués).

Selon le rapport, 33 banques ont réduit leurs financements aux entreprises exposées aux combustibles fossiles entre 2023 et 2022 et 27 banques les ont augmentés : pour ces dernières, le financement du gaz méthane liquéfié (GNL) - fracturation, importation, exportation, transport et les centrales au gaz, importation, exportation, transport et production d'électricité à partir de gaz - est majoritairement à l'origine de cette augmentation. Ainsi, en 2023 les plus gros emprunteurs auprès des banques privées sont les entreprises du secteur du gaz méthane.

DES FINANCEMENTS DIRECTS ET INDIRECTS

Le financement du secteur de l'industrie fossile se fait sous forme de prêts bancaires (financements directs), et de financements sur les marchés financiers (financements indirects, soit achat d'obligations ou actions d'entreprises fossiles). Dans ce dernier cas, les banques jouent le rôle d'intermédiaires en organisant l'émission des titres financiers moyennant d'importantes commissions. Les titres sont achetés par des grands investisseurs, qu'il s'agisse de fonds de pension, d'assurances ou de gestionnaires d'actifs.

En 2023, les prêts représentent 58 % des financements présentés dans ce rapport contre 65 % en 2022 : ils ont diminué de 97,1 milliards de dollars entre les deux années, passant de 509 milliards de dollars à 411,8 milliards de dollars. La souscription d'actions a également diminué, passant de 23,2 à 17,9 milliards de dollars. En revanche, en 2023, la souscription d'obligations d'entreprises pour des combustibles fossiles a augmenté : 276,1 milliards de dollars d'obligations en 2023 soit 29,5 milliards de dollars de plus qu'en 2022.

¹ Pour en savoir plus, lire le communiqué de sortie du rapport sur reclaimfinance.org.



QUI FINANCE LES ÉNERGIES FOSSILES, EN DEHORS DES BANQUES ?

Si les banques sont pointées du doigt, elles ne sont pas les seules à financer les énergies fossiles. Les fonds d'investissement, dits « investisseurs institutionnels » ont également une part importante de responsabilité.

Ces investisseurs comportent trois catégories d'acteurs : les fonds de pension, les gestionnaires d'actifs (tels que BlackRock ou Amundi) et les sociétés d'assurance (tels qu'Axa en France). Ils financent les énergies fossiles en achetant les titres (obligations et les actions) émis par les entreprises de ce secteur.

Selon le rapport 2023 « Investing in climate chaos », publié par le collectif d'ONG également auteur du rapport « Banking on climate chaos », le portefeuille de titres « toxiques » détenus par 6 500 fonds d'investissement répertoriés s'élevait en 2022 à plus de 3 000 milliards de dollars (note : ces données de bilan sont des encours en fin d'années qui ne doivent pas être confondues avec les flux annuels). Les deux tiers de ces investissements financiers concernent des titres émis par des entreprises productrices de pétrole et de gaz ; l'essentiel du tiers restant concernant le secteur du charbon. 50% des actifs toxiques sont détenus par 23 fonds d'investissement, essentiellement états-unis, dont les deux principaux sont Vanguard et BlackRock qui détiennent à eux-seuls 17% des actifs pétroliers.

Le seul fonds d'investissement européen parmi les 23 premiers est le fonds de pension norvégien ; les autres pays représentés : le Japon, l'Inde, la Corée du Sud et le Qatar.

[HTTPS://INVESTINGINCLIMATECHAOS.ORG/](https://investinginclimatechaos.org/)

UNE DIMINUTION DES FINANCEMENTS EN TROMPE-L'OEIL

Le rapport « Banking on Climate Chaos 2024 » souligne qu'en 2023, une fois de plus, plusieurs grandes compagnies pétrolières n'ont pas eu à se tourner vers les banques pour obtenir des prêts : bien qu'elles aient emprunté en moyenne 6 milliards de dollars par an au cours des années précédentes, Valero Energy Corp, TotalEnergies, Hess Corp et Exxon Mobil affichent un endettement nul pour 2023. Les emprunts totaux des 13 majors² ont diminué de 5,24 % en 2023 par rapport à l'année précédente.

Pour les rédacteurs du rapport, si en 2023, la tendance à la diminution des financements accordés par les banques traditionnelles aux entreprises de combustibles fossiles est à noter, ce constat est nuancé par plusieurs remarques. Tout d'abord, la baisse des financements n'est pas due à des engagements volontaires de la part des banques. Par ailleurs le financement de projets d'expansion des combustibles fossiles devrait être nul, conformément aux préconisations de l'Agence internationale de l'énergie (« l'arrêt de tout investissement dans de nouveaux projets fossiles »).

Le rapport indique que des facteurs macroéconomiques et géopolitiques plus larges ont probablement un impact sur le financement des entreprises et sur les pratiques de recherche de capitaux des entreprises de combustibles fossiles : elles recherchent des capitaux auprès de sources non traditionnelles, au-delà des banques, et elles autofinancent certaines de leurs activités. Les superprofits réalisés par les entreprises du secteur de l'énergie, à la suite de la hausse des prix engendrée par la guerre en Ukraine, accrédite cette dernière explication. **Au total, le rapport souligne que cette baisse des financements bancaire pourrait donc ne pas être permanente...**

BANQUES FRANÇAISES : LES PLUS TOXIQUES AU SEIN DE L'UE



Dans le classement mondial des 60 banques les plus sales au monde, le rapport 2024 situe BNP Paribas en 13ème position, Société Générale est 23ème, Crédit Agricole à la 24ème place et BPCE à la 34^e pour le total des financements injectés dans les énergies fossiles depuis 2016.

Principaux Investissements dans les énergies fossiles de 2016 à 2023 des 4 banques françaises

	Total des financements fossiles 2016 - 2023	Développement de nouveaux projets fossiles 2016 - 2023	GNL 2016 - 2023
Total des 4 plus grandes banques françaises	512,3 Mds \$	227,5 Mds \$	76,8 Mds \$
Part dans les financements totaux des 60 banques	7,42%	6,80%	8,4 %

Source : Banking on Climate Chaos 2024 [chiffres mis à jour 13 mai 2024]

² Il s'agit de Eni, BP, Phillips 66, Marathon Petroleum, ConocoPhillips, Chevron, Shell, Saudi Arabian Oil, China National Petroleum, Valero Energy, TotalEnergies, Hess, et Exxon Mobil.

En finançant 7,4 % des énergies fossiles depuis 2016, les banques françaises se situent au premier rang de l'Union européenne, loin devant les banques espagnoles et italiennes³.

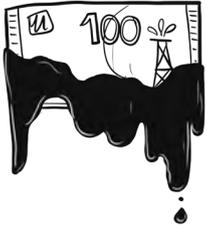
Les banques françaises font preuve d'incohérence : d'un côté, celles-ci se sont engagées à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 en rejoignant en 2021 la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) qui est alignée sur l'objectif 1.5 degré ; d'un autre côté, elles ont encore accordé entre 2021 et 2023, 67 milliards de dollars pour le développement des énergies fossiles⁴. Un soutien qui provient à 99 % de quatre banques : **BNP Paribas** (US\$23,9 milliards), **Crédit Agricole** (US\$17 milliards), **Société Générale** (US\$15,6 milliards) et **Banque Populaire, Caisse d'Épargne** (BPCE – US\$9,7 milliards).

Cependant en 2023, le financement global des énergies fossiles par les 4 grandes banques françaises s'est infléchi passant de 50, 2 milliards de dollars en 2022 à 39, 4 milliards en 2023 et celui concernant le financement de projets d'expansion a également diminué de 23,7 milliards à 14, 3 milliards USD. Les financements de BNP Paribas aux majors d'énergies fossiles ont diminué de 78 % en 2023 par rapport à 2021, ceux du Crédit agricole de 63 %, ceux de la Société générale de 82 %, ceux du groupe BPCE (Banque populaire et Caisse d'épargne) de 52 %, selon le rapport. Des chiffres à rapporter à une baisse globale de 67,8 % en deux ans des financements mondiaux aux douze principales compagnies pétrolières et gazières.



³ « Les banques françaises ne tournent pas la page de l'expansion fossile. », Reclaim Finance, 13 mai 2024.

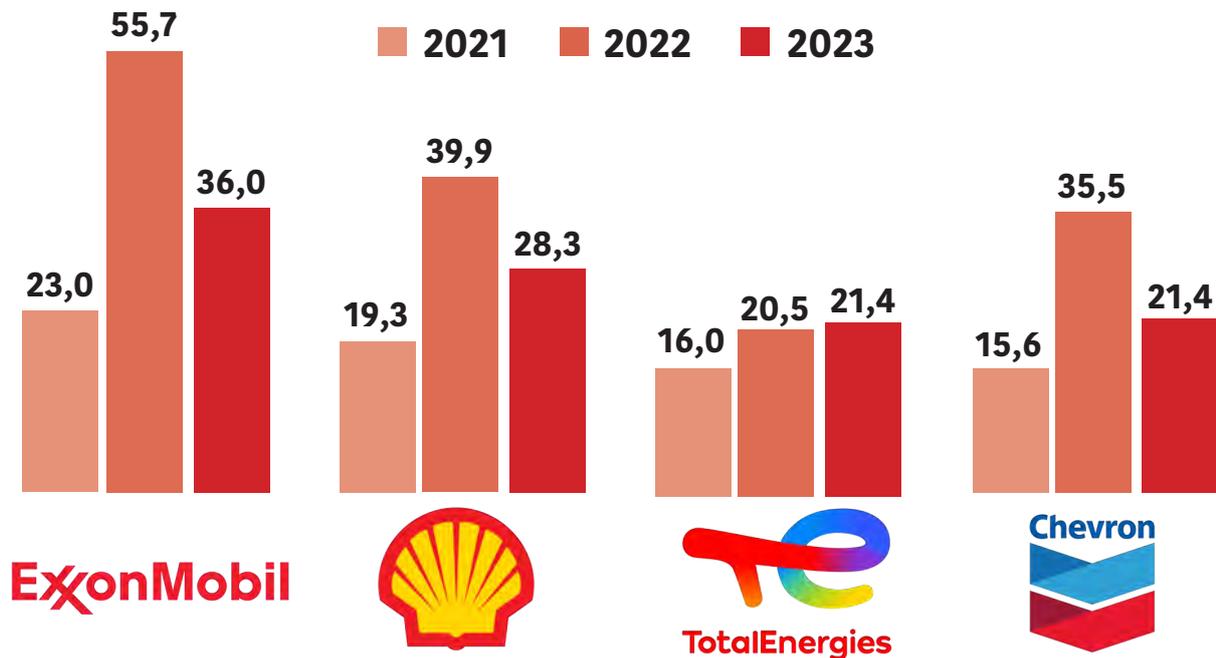
⁴ Rapport « Bankin On Climate Chaos 2024 ». La somme correspond au montant alloué à toutes les entreprises ayant des plans d'expansion, d'après les informations publiques de la Global Coal Exit List et de la Global Oil and Gas).



LES BANQUES FRANÇAISES PROFITENT D'UN "EFFET D'AUBAINE"

La baisse constatée des financements des banques françaises est, elle aussi, une baisse en trompe-l'œil. Comme on l'a indiqué précédemment, elles profitent d'un « effet d'aubaine » : entre 2021 et 2023, les financements globaux des 12 majors et grandes entreprises pétrolières et gazières publiques et privées ont baissé de 67,8% passant de 76 milliards en 2021 à 24,4 milliards en 2023⁵. Le niveau élevé du prix de l'énergie leur permettant de s'autofinancer⁶. Pour rappel, les géants pétrogaziers ont profité de la guerre en Ukraine pour engranger des bénéfices records à hauteur de 192 milliards d'euros en 2022, soit le double de leur bénéfice de 2021⁷.

Bénéfices nets de 4 groupes pétroliers et gaziers.



Groupes classés selon le bénéfice net en 2023 | Sources : comptes de résultats des entreprises
Données : Statista⁸

Ces événements conjoncturels, coïncident avec la promesse des banques de baisser les prêts au secteur de l'exploration et de la production – les infrastructures ou la pétrochimie ne sont pas concernées... Dans un communiqué de presse publié en mai 2023, la BNP annonce ne plus accorder « de financements dédiés au développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers⁹ ».

Selon ces engagements, en 2030, son exposition aux énergies fossiles dans son portefeuille de crédits énergie ne devra pas dépasser les 10 %, selon les derniers engagements pris par la banque en janvier 2024. Traduction en quantité de carbone : l'établissement promet de passer de 27,3 millions de tonnes de CO2 financées en septembre 2022 à 8,2 en 2030¹⁰.

⁵ « Les banques françaises ne tournent pas la page de l'expansion fossile. », Reclaim Finance, 13 mai 2024.

⁶ « Les financements des banques françaises aux énergies fossiles en baisse en 2023 », Le Monde, 13 mai 2024.

⁷ « Crisis year 2022 brought \$134 billion in excess profit to the West's five largest oil and gas companies, Global witness, 9 février 2023.

⁸ TotalEnergies encaisse un nouveau bénéfice record, Statista, 08/02/24.

⁹ BNP Paris (2023) BNP Paribas précise et renforce ses ambitions en matière de transition énergétique.

¹⁰ « La banque ne veut pas avoir à rendre des comptes » : l'espoir déçu des ONG pour le climat avant l'AG de BNP Paribas. Challenges, 14 mai 2024.

Lors de son Assemblée Générale, le Crédit Agricole affirme ne plus participer aux émissions d'obligations non fléchées qui ne respectent pas leur « green bond framework ». À noter que, comme le note Reclaim Finance, « *si Crédit Agricole s'est tenu à l'écart de certaines émissions obligataires émises notamment par TotalEnergies ou BP ces trois derniers mois, la banque a cependant participé à une transaction en janvier 2024 pour l'italien Eni pour un montant d'un milliard d'euros*¹¹ ». De quoi douter de la sincérité des engagements de la banque. Quant à Société Générale, elle a confirmé lors de son assemblée générale ne pas vouloir prendre de nouveaux engagements sur la question des financements généraux aux entreprises pétro-gazières.

Les émissions d'obligations pour les entreprises du secteur pétro-gazier permet aux entreprises polluantes de lever des milliards d'euros. Le PDG de BNP Paribas a affirmé devant le Sénat que sa banque avait cessé toute émission d'obligations conventionnelles non affectées à un projet spécifique pour les entreprises du secteur pétro-gazier et que le groupe n'avait pas « l'intention » d'y contribuer à nouveau. Ces déclarations orales venant de banques qui ont contribué à hauteur de 67 milliards de dollars au développement des énergies fossiles en deux ans ne seront crédibles que si ces dernières prennent des engagements écrits et contraignants. Or, le rapport climat annuel de la BNP, publié ce 13 mai, oublie d'inscrire cette position dans la politique officielle. Ce qui nous amène à penser, que ce n'est pas (encore) le moment de détourner le regard.

FOCUS SUR LES BOMBES CARBONES

Les grandes banques, notamment françaises, financent en particulier les « bombes carbone », qui correspondent à ces monstrueux projets pétrolier, gazier ou d'extraction de charbon pouvant émettre plus d'un milliard de tonnes d'émissions de CO₂ dans l'atmosphère par l'exploitation des réserves naturelles. Il existe plus de 400 « bombes carbone » identifiées à l'échelle de la planète, dont 294 sont actuellement en exploitation¹². De quoi épuiser le « budget carbone¹³ » restant de l'humanité pour contenir la hausse des températures mondiales sous la barre de 1,5 °C.

Mais la situation pourrait encore empirer, car 128 autres bombes carbone sont à l'état de projet. En agrégeant plusieurs sources de données, dont celles du Global Energy Monitor, de Banking on Climate Chaos 2023, les ONG ont réussi à identifier 454 entreprises liées à des bombes carbone, pour lesquelles elles jouent le rôle d'opérateur ou d'actionnaire¹⁴. Parmi elles, on retrouve 126 groupes américains, et 125 groupes chinois. La France ne compte qu'un représentant, TotalEnergies, mais l'entreprise se distingue par un nombre important de participations dans des bombes carbone : au moins 23, ce qui place la multinationale française au deuxième rang du classement mondial, derrière China Energy et devant le géant saoudien Saudi Aramco¹⁵.

11 « Crédit Agricole : vers la fin des obligations non-fléchées du secteur pétro-gazier ? », Reclaim Finance, 23/05/2024

12 Rapport "Carbon bombs" <https://www.carbonbombs.org/> réalisé par Data for good : <https://dataforgood.fr/> et par éclaircies <https://eclaircies.co/>

13 Le GIEC vient de réévaluer le budget Carbone qu'on peut relâcher dans l'atmosphère au niveau mondial pour rester en dessous d'un réchauffement de 1°5, il est désormais de 250 GtCO₂ .

14 Voir rapport "Carbon bombs" cité précédemment.

15 Source : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/11/01/derriere-les-bombes-carbone-une-responsabilite-partagee-entre-etats-entreprises-et-banques_6197702_4355770.html

Pour la seule année 2022, BNP Paribas, le Crédit agricole, la Société générale étaient particulièrement impliqués dans le financement des bombes carbonées, à travers le soutien aux plus gros industriels pétro-gaziers : on comptait 17 milliards d'euros injectés dans 11 grandes entreprises d'extraction fossile, que l'on pouvait relier à 51 bombes carbone distinctes. Dans le financement des bombes carbonées en 2022, BNP Paribas se situait à la cinquième place mondiale (7 milliards USD à 10 opérateurs fossiles distincts) Crédit agricole au 7ème rang (6,4 milliards USD) et Société Générale au 21ème rang (3,7 milliards USD).

Le rapport « Désamorcer les bombes carbone » de la Coalition Européenne pour la Justice Climatique publié en novembre 2023 permet de connaître des données sur les liens des quatre plus grandes banques françaises avec les plus grands projets d'extraction de combustibles fossiles au monde¹⁶. Il n'est pas possible de déterminer dans le total des émissions potentielles de ces projets la part des émissions attribuable à chaque banque, néanmoins les montants indiqués donnent une idée du danger que représentent les bombes carbone financées par les banques françaises :

Les bombes carbonées financées par les banques françaises

	BNP Paribas	Crédit Agricole	Société Générale	BPCE Natixis
Nombre de gisements où la banque est impliquée financièrement	565	96	43	6
Total des émissions potentielles pour les gisements actifs	193,7 GtCO₂	194,2 GtCO₂	196,4 GtCO₂	123,2 GtCO₂
Total des émissions potentielles pour les nouveaux projets	22,9 GtCO₂	22,8 GtCO₂	27,1 GtCO₂	16,3 GtCO₂

Source : rapport « Désamorcer les bombes carbone » de la Coalition Européenne pour la Justice Climatique (novembre 2023).¹⁷



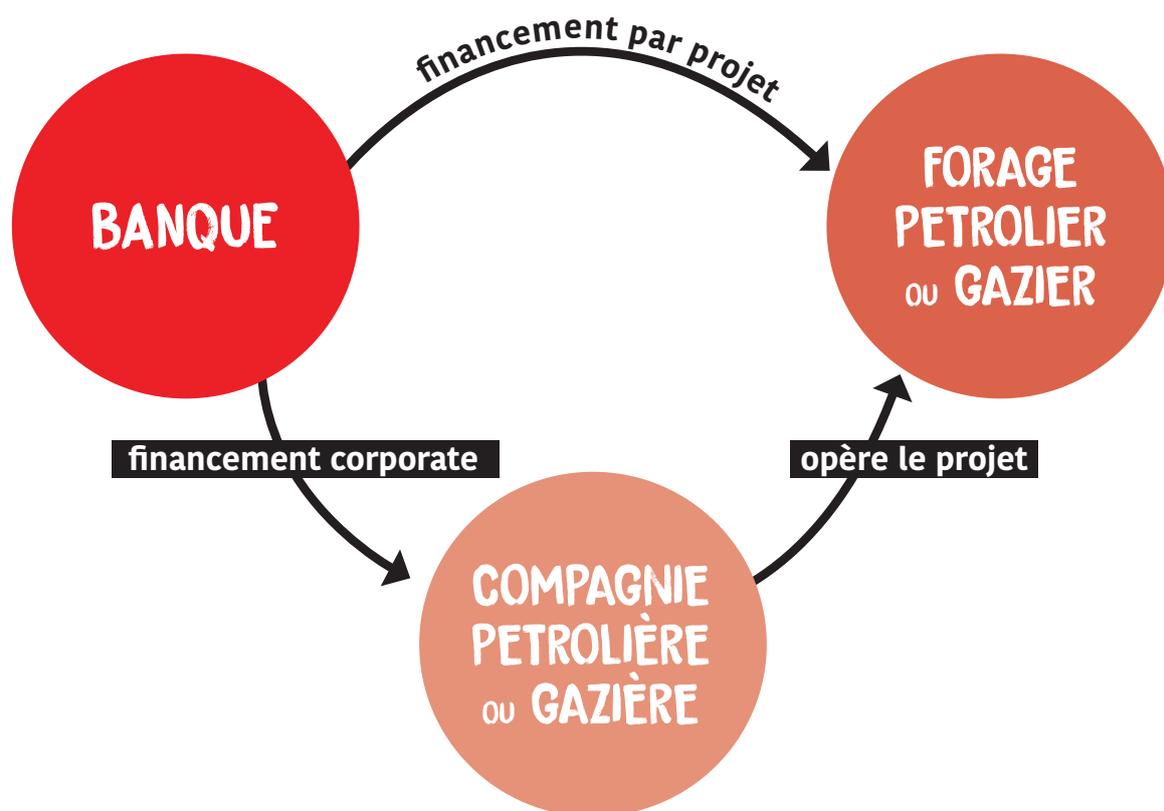
¹⁶ Sont comptabilisés chaque gisement actif ou en projet d'extraction de combustibles fossiles étant susceptible de générer plus d'un milliard de de tonne de CO₂ (1 GtCO₂) au cours de sa durée de vie restante ou à venir.

¹⁷ Les données détaillées sont disponibles ici <https://www.leave-it-in-the-ground.org/wp-content/uploads/2023/08/EU-CSDDD-List-of-Carbon-Bomb-Companies42.xlsx>

ECO-BLANCHIMENT À TOUS LES ÉTAGES

La politique de communication des grandes banques relève de l'éco-blanchiment (ou greenwashing), c'est-à-dire de l'utilisation d'informations et d'arguments faux pour se donner une image plus respectueuse de l'environnement. Les grandes banques cachent ainsi délibérément l'importance de leurs opérations de financement des énergies fossiles. Ces dernières financent en effet les entreprises du secteur de l'énergie de deux manières, comme l'illustre le schéma ci-dessous : par un financement direct et ciblé des projets d'extraction d'énergie fossile, d'une part, et par le financement global, non ciblé, dit « corporate », des entreprises du secteur de l'énergie, d'autre part, comme le montre le schéma ci-dessous :

Les différentes formes de financement des énergies fossiles par les banques



Or l'essentiel du financement bancaire des entreprises de l'énergie est corporate, ce qui correspond à des financements accordés aux entreprises fossiles qui ne sont pas liés à un projet en particulier. Les financements de projet ont diminué et ne représentent en moyenne que 4 % des financements. C'est le cas des banques françaises, dont les financements par projet se situent entre 2,5 % et 3,6 % des financements octroyés en 2022.

Cette diminution des financements de projet amène les dirigeants des grandes banques à déclarer qu'ils ont diminué leur financement des énergies fossiles alors que ces financements de projet ont un faible poids. Ainsi, BNP Paribas a promis, au printemps 2023, qu'elle ne financerait plus le « développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers ». En réalité, cette promesse ne portait que sur les financements de projets et ne concernait pas 96,4 % de ses financements de nature corporate ... **Ce discours trompeur qui est une forme d'éco-blanchiment jouit de l'absence de transparence sur les financements bancaires aux entreprises fossiles.**



LE GOUVERNEMENT MACRON, COMPLICE DES BANQUES TOXIQUES

Force est de constater que le gouvernement français défend farouchement l'opacité du secteur financier. La France était pourtant pionnière en matière de devoir de vigilance des entreprises multinationales et notamment des grandes banques, avec une loi adoptée dès 2017 les contraignant à subordonner leurs pratiques au respect des droits humains et de l'environnement.

Mais le gouvernement Macron a pris le contrepied de cette position à l'échelle européenne : il s'est évertué à contrer la position du Parlement européen et de la majorité des États membres, en plaidant pour l'exclusion des services financiers de la directive « Devoir de vigilance » négociée à l'échelle de l'UE.

L'inclusion du secteur financier dans la directive avait été adoptée en juin 2023 par le Parlement Européen, compte tenu de l'impact du secteur financier sur les décisions d'investissement des entreprises et de sa capacité à influencer leur comportement par le biais des prêts. En intégrant le secteur financier dans sa globalité, sans en exclure les activités d'investissement, le Parlement avait même élargi la position de la Commission qui limitait les services financiers visés aux seuls services de financement, d'assurance ou de réassurance. La Banque centrale européenne était également favorable à cette intégration, ainsi que les Nations unies ou les ONG européennes.

Mais ce n'est pas le cas de Paris qui bénéficie du rapatriement de services financiers de la City, depuis le Brexit et dont le secteur bancaire est particulièrement puissant. La position française est pourtant contradictoire avec la loi française sur le devoir de vigilance, qui couvre les services financiers (BNP Paribas fait d'ailleurs l'objet de deux actions en justice sur ce fondement).

À cause du veto de la France devant le Conseil de l'UE, le puissant secteur financier a été largement exclu des obligations de vigilance quant aux impacts néfastes de ses investissements.

LA RESPONSABILITÉ DES ETATS DANS LE FINANCEMENT DES ÉNERGIES FOSSILES

Les Etats ont une double responsabilité face à la poursuite de l'exploitation et du développement des énergies fossiles. D'abord, en continuant d'accorder des permis d'exploitation de nouveaux gisements, et ensuite en accordant des subventions en faveur des énergies fossiles.

Concernant les permis d'exploitation, on peut citer la décision de l'Etat français d'autoriser le forage de huit puits de pétrole en Gironde. Ce qui a donné lieu à une manifestation citoyenne le 11 février 2024 pour dénoncer le double discours du gouvernement face à l'urgence climatique. Il a également accordé discrètement à la Société Bridge Energies, par décret le 27 décembre 2023, l'extension de sa concession, passant de trois à cinq puits en Seine et Marne.

Les Etats continuent par ailleurs de financer massivement les énergies fossiles à l'aide de subventions : selon le FMI, les subventions directes aux combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon) se sont élevées à 1000 milliards de dollars en 2022 à l'échelle mondiale (170 pays). L'ensemble de ces aides publiques ont fortement augmenté ces dernières années pour culminer à 7% du PIB mondial, dans le but d'atténuer les effets des hausses des prix de l'énergie occasionnées par la guerre en Ukraine (boucliers tarifaires).

Rapportées à chaque habitant, les subventions publiques directes aux énergies fossiles sont très différentes selon les pays : en 2022, celles-ci ont représenté 3 579 dollars en Arabie saoudite, 1 250 dollars en Corée du Sud, 520 dollars en Allemagne, 278 dollars en France et 9 dollars aux États-Unis¹⁸.

18 « Les subventions aux combustibles fossiles ont atteint le niveau record de 7 000 milliards de dollars », blog du FMI, 24/08/23



LES BOMBES CARBONE SONT AUSSI DES BOMBES FINANCIÈRES À RETARDEMENT

En finançant les bombes carbone, les banques menacent non seulement de rendre la planète invivable, mais pourraient aussi être les déclencheurs de graves crises financières. Les acteurs financiers font face à trois nouveaux types de risques liés au dérèglement climatique : des risques de catastrophes naturelles (liés aux sécheresses, inondations...) ; des risques juridiques (procès intentés par les clients et les ONG pour non prise en compte des risques climatiques) ; et le risque de transition, lié à l'évolution réglementaire associée à la crise climatique (nouvelles règles contraignantes).

Les acteurs financiers prétendent répondre au premier type de risques par de nouvelles solutions de marché, comme des obligations catastrophe (cat bonds) censées fonctionner comme des assurances contre les risques de catastrophes naturelles. Ces pseudo solutions ne font pourtant qu'accroître les risques financiers induits par les catastrophes naturelles en ajoutant une nouvelle couche de complexité au sein d'un système financier international plus fragile que jamais. S'agissant des risques juridiques, le lobby bancaire s'attache à influencer la législation pour minimiser leur responsabilité dans les financements des activités climaticides, ce qui a conduit à l'exemption de banques de la directive sur le devoir de vigilance déjà mentionnée.

Le risque de transition, qui concerne directement les financements carbone, pourrait se matérialiser dans les années à venir si, en réponse à la crise climatique, des contraintes fortes, voire une interdiction pure et simple, devaient être prises sur l'extraction, la production et la vente des énergies fossiles. Cette hypothèse – à la fois probable et souhaitable – se traduirait inévitablement par une dévalorisation des actifs (créances) bancaires sur les entreprises du secteur de l'énergie, et des actifs financiers associés.

Le risque de transition transforme les bombes carbone en véritables bombes financières à retardement. Ainsi, la dévalorisation des actifs fossiles des grandes banques engagées massivement dans les financements carbone, devenus des « actifs échoués », pourrait entraîner dans leur chute de nombreux acteurs financiers, et même être à l'origine d'une grave crise financière. Selon l'Institut Rousseau, pour un scénario dans lequel une perte de 80 % de la valeur des actifs fossiles serait constatée, les fonds propres du Crédit Agricole et de la Société Générale basculeraient dans le rouge. Et si la valeur des actifs fossiles tombait à zéro, trois des cinq plus grandes banques européennes n'auraient pas suffisamment de fonds propres pour essayer leurs pertes¹⁹.

Partant du constat que les risques climatiques menacent à la fois l'avenir de la planète – son climat et sa biodiversité – et la stabilité financière, il est urgent que de nouvelles règles soient imposées aux banques, et que le système bancaire et financier soit réformé pour faire face aux impératifs de la bifurcation écologique et sociale.

¹⁹ “Actifs fossiles, les nouveaux subprimes ?”, Nicole et al., Institut Rousseau, 2021



NOS PROPOSITIONS

Pour empêcher les banques de fossiliser notre avenir, d'accélérer le réchauffement climatique par leurs financements des bombes carbone et d'accroître les risques de crise financière, nous avançons plusieurs propositions. Elles visent à contraindre les banques à stopper leurs financements carbonés, à prendre en compte les nouveaux risques financiers, et à réorienter leur action au service du bien commun.

PROPOSITION 1

IMPOSER À CHAQUE BANQUE LA MISE EN PLACE OBLIGATOIRE D'UN "PLAN DE TRANSITION"

L'objectif d'un tel plan serait de programmer la décarbonation progressive de l'ensemble des opérations des banques à l'horizon 2050. Cette mesure a été proposée par l'Institut de l'économie du climat (I4CE)²⁰ ; elle est en discussion au sein de l'autorité bancaire européenne et est soutenue par des ONG comme Oxfam et Reclaim Finance.

Ces plans doivent être obligatoires : chaque banque devra programmer à l'avance la double décarbonation de ses flux (stopper les nouveaux financements aux énergies et activités carbonées) et de ses stocks (se débarrasser des actifs « bruns » dans son bilan).

²⁰ Sur la proposition de plan de transition bancaire intégré dans la réglementation prudentielle, voir « Intégrer une obligation de plan de transition bancaire au sein du Pilier 2 », Institut for climate economics, avril 2022 : <https://www.i4ce.org/publication/integrer-obligation-plan-transition-bancaire-reglementation-prudentielle/>

Les plans de décarbonation bancaire doivent permettre :

- d'établir une stratégie de décarbonation des banques à l'horizon 2050, en lien avec les objectifs Européens et français de réduction des émissions de GES, qui découlent des Accords de Paris de 2015.
- de lutter contre l'éco-blanchiment en imposant une véritable transparence sur les activités carbone des banques, qui inclut les financements « corporate » et pas seulement les financements par projet ;

La mise en place et l'exécution de ces plans de décarbonation devront être approuvées et contrôlées par l'autorité de supervision des banques (en France, c'est l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ou ACPR). Des sanctions financières dissuasives seront appliquées aux banques qui ne respecteront pas cette obligation. Ces plans devront également être intégrés dans la réglementation prudentielle des banques.

PROPOSITION 2

RENFORCER LES NORMES ET LA RÉGULATION DU SYSTÈME BANCAIRE

- Renforcer les règles « prudentielles » destinées à amener les banques à se protéger contre les risques auxquels elles sont susceptibles d'être exposées²¹. Des règles strictes doivent contraindre les banques à prendre explicitement en compte les risques liés au dérèglement climatique – risques de catastrophes naturelles, juridiques et de transition déjà mentionnés. En particulier, le ratio de solvabilité des banques, risques / fonds propres, doit être adapté, ce qui obligera les banques à accroître leurs fonds propres pour faire face aux risques climatiques.
- Obliger les banques à appliquer la directive européenne sur le devoir de vigilance dont elles ont été largement exemptées avec l'appui des autorités françaises.

²¹ Voir « Mettre la réglementation bancaire au service de la transition écologique », Institut Veblen, juin 2023. <https://www.veblen-institute.org/Mettre-la-reglementation-bancaire-au-service-de-la-transition-ecologique.html>

PROPOSITION 3

RÉORIENTER LES BANQUES VERS LES IMPÉRATIFS CLIMATIQUES ET DE STABILITÉ FINANCIÈRE

Tel qu'il fonctionne, le système bancaire constitue une double menace pour le climat et la stabilité financière. Il est donc impératif que son fonctionnement soit réformé.

Deux axes de réforme peuvent être envisagés :

- La mise en place de structures de défaillance (bad bank) pour accueillir les actifs échoués, ces créances toxiques qui peuvent conduire à des défaillances bancaires. Ces opérations de défaillance devront être réalisées sous contrôle public. Une solution serait de mobiliser la banque centrale, qui pourrait devenir « l'acquéreur en dernier ressort » des actifs exclus en mettant en œuvre un programme de reprise des actifs échoués. La défaillance et l'action de décarbonation des bilans bancaires doivent aller de pair. Ce qui aurait un double effet positif pour la transition : elle lèverait le risque de défaillance des banques provenant du stock d'actifs échoués et elle réorienterait les flux de nouveaux de financement des banques vers un objectif bas carbone. La socialisation des pertes des banques défaillantes par la défaillance doit donner lieu à leur passage sous contrôle public et appartenir ainsi au pôle bancaire public à construire.
- La mise en place d'un véritable pôle bancaire public. Les banques privées sont dans l'incapacité de financer les investissements de long terme requis par la bifurcation écologique, tels que les infrastructures les énergies renouvelables, car ceux-ci ne répondent pas aux objectifs de rentabilité financière à court terme de la finance néolibérale. Les banques publiques, qui peuvent échapper aux exigences du marché, sont les mieux placées pour financer les investissements de transition.

En France, ce rôle a été joué traditionnellement par la Caisse des dépôts et consignations (CdC) qui centralise une partie (60 %) de l'épargne administrée (livret A, LDDS) dans le Fonds d'épargne, et qui réalise des prêts à long terme (jusqu'à 60 ans) pour financer des investissements d'intérêt général (logement social, infrastructures, équipement des collectivités locales). Malheureusement, la loi PACTE (Plan d'action pour la transformation des entreprises), votée en 2019 par la majorité macronienne, a fixé aux acteurs financiers publics l'objectif d'une gestion selon « les standards des marchés financiers », donnant la priorité à la rentabilité financière, au détriment de l'objectif de service public.

Les organisations regroupées dans la Convergence Nationale Défense des Services Publics, dont Attac fait partie, ont dénoncé cette réforme néolibérale, jugée « dépourvue de tout lien avec l'intérêt général » et avec les impératifs de la bifurcation écologique²².

Il est impératif de délivrer la CdC de l'emprise de la finance capitaliste pour lui redonner son rôle initial de principal investisseur public « hors marché » de la bifurcation écologique et sociale.

²² « Face au projet « Pacte – Macron » : « Appel pour un pôle financier public au service des citoyens », Attac, février 2019. Voir aussi le site de la Convergence Nationale Défense des Services Publics : <https://www.convergence-sp.fr/>



CONCLUSION

LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉVOLTE CITOYENNE

Face au danger que représentent les financements des énergies fossiles et pour mettre les grandes banques françaises face à leur responsabilités, l'heure est à la mobilisation. Partout les initiatives se développent pour mettre la pression sur les financeurs de la crise climatique. Celles-ci prennent de multiples formes :

- **Les initiatives d'information citoyennes et de diffusion des données sur les financements carbone.** Grâce au travail des associations et des ONG comme Reclaim Finance, on connaît désormais l'ampleur des financements carbone des grandes banques. Ces informations sont disponibles via des banques de données d'accès libre, rendant possible leur exploitation et leur diffusion ainsi que leur médiatisation.
- **Différentes actions citoyennes** permettent de mettre en lumière les enjeux des financements carbone : débats, lutte contre des projets climaticides, manifestations, actions collectives de contestations ou de désobéissance civile (StopTotal, Stop eacop, Papua LGN), ou encore interpellation collective des banques et investisseurs²³.
- **La désobéissance civile prend également la forme de boycotts**, comme en témoigne la lettre ouverte d'un collectif de 2000 étudiants en 2023 qui ont décidé de refuser de travailler à BNP Paribas tant que celle-ci financera les énergies fossiles²⁴. 600 étudiants, anciens et personnels de Polytechnique ont envoyé en avril 2024 une lettre ouverte à la direction de leur école pour lui demander d'arrêter les partenariats avec les entreprises investissant dans des nouveaux projets d'extraction fossiles appelés «bombes climatiques»²⁵.
- **Des actions de plaidoyer** auprès des institutions ont également été menés, comme les mouvement de désinvestissement menés de longue date par 350.org, ainsi que des actions pour modifier la législation (proposition de loi sur le LDDS dans le cadre de la campagne menée par Attac et 350.org en 2019),
- **Les actions juridiques** se multiplient non seulement contre les pétroliers (Shell au pays bas ou ENI en Italie, le CA de TotalEnergies) mais aussi contre leurs financeurs (Procès contre la BNP en France et contre IGN au pays bas). Sans oublier l'enquête parlementaire sénatoriale en cours sur TotalEnergie ainsi que la **décision historique pour le climat de la Cour Européenne des Droits de l'Homme** du 9 avril 2024 condamnant l'Etat Suisse. Celle-ci affirme la responsabilité climatique des Etats européens : la CEDH étend les droits de l'homme à la question climatique, un nouveau droit est ainsi clairement défini : celui des individus à être protégés par les Etats contre les effets néfastes du dérèglement climatique.

²³ Voir l'interpellation des ONG ainsi que l'interpellation par des économistes et des entrepreneurs des quatre plus grandes banques françaises ou encore la lettre des 1200 salariés d'Amundi qui ont interpellé leur entreprise.

²⁴ « Nous, étudiants et étudiantes, ne travaillerons pas pour BNP Paribas tant qu'elle financera le développement des énergies fossiles », L'Obs, 15/11/23.

²⁵ « Polytechnique : des étudiants demandent plus d'engagement environnemental à la direction », Libération, 12/04/24.

Il est urgent et nécessaire d'aller plus loin. Imposons l'exigence de la bifurcation écologique et sociale aux acteurs financiers et aux grandes banques : leurs financements doivent cesser d'alimenter la crise climatique. La mise en œuvre de nos propositions permettrait d'imposer aux grandes banques de cesser de financer des projets carbone qui fossilisent notre avenir, et de réorienter leurs financements vers la nécessaire bifurcation écologique et sociale de notre économie. C'est une urgence vitale à l'heure de l'aggravation de la crise climatique, et c'est aussi un enjeu démocratique et un véritable choix de société.

Ce rapport vise à porter les analyses et propositions d'Attac dans le débat public, n'hésitez pas à la diffuser largement auprès de vos familles, de vos ami-es, de vos collègues. Gagner la bataille des idées n'est qu'un premier pas nécessaire : **pour que ces propositions soient réellement mises en œuvre, il faut organiser une pression citoyenne au long cours et c'est précisément l'objectif d'Attac à travers cette campagne pour dénoncer les banques toxiques.** Nous y développerons différentes formes de mobilisations et d'outils à portées de toutes et de tous : actions d'éducation populaire, interpellations, pétitions, actions de désobéissance civile. Rejoignez-nous !

ANNEXE 1

LE GOUVERNEMENT ET LES BANQUES FRANÇAISES INTERPELLÉS PAR L'ONU

En août 2023, fait sans précédent, des experts des Nations unies ont interpellé le géant pétrolier saoudien Saudi Aramco de son impact énorme sur le climat et les droits humains, ainsi que les bailleurs de fonds du pétrolier, jugeant que le financement des activités fossiles de Saudi Aramco pourrait constituer une atteinte aux droits humains liés aux changements climatiques²⁶.

Saudi Aramco, compagnie pétrolière publique saoudienne, première compagnie pétrolière au monde et la plus émettrice de CO2 mène une politique d'expansion de production de barils de pétrole sans équivalent (objectifs : 13 millions de barils de pétrole /j en 2027 contre 12 actuellement), incompatible avec une trajectoire neutre en carbone à 2050.

Pour soutenir cette croissance, Saudi Aramco s'appuie sur des financements internationaux : prêts ou émissions d'obligations arrangées par des banques, comme l'a publié le Monde qui a obtenu et analysé les documents financiers²⁷. Ainsi BNP Paribas, Crédit agricole, Société générale et BPCE-Natixis, lui ont permis de récolter 16 ; 6 milliards de dollars USD entre 2019 et 2022 soit sous forme de prêts directs (8 milliards en USD en 2022 pour ces 4 banques) soit comme intermédiaires auprès des investisseurs pour l'émission d'obligations : une aide crucial qui n'apparaît pas dans leur bilan puisqu'elles ne prêtent pas directement. Entre 2019 et 2022, 17 des 18 obligations émises par Saudi Aramco ont été arrangés avec la participation de ces 4 banques.

Les experts de ONU a également interpellé le gouvernement français lui demandant notamment d'indiquer les mesures déployées pour encourager les entreprises françaises « à s'abstenir de nouer des relations commerciales » avec des firmes climaticides comme Saudi Aramco.

Ironie du sort, le gouvernement a répondu à l'ONU en avançant la loi française adoptée en 2017 sur le devoir de vigilance qui concernent les banques (en tant qu'entreprises, elles sont tenues d'adopter un plan de vigilance destiné à présenter, entre autres, comment elles minimisent les conséquences sociales et environnementales de leurs activités.), ce même gouvernement qui parallèlement bataillait sans relâche pour exclure les services financiers de la directive européenne du devoir de vigilance en cours d'élaboration et qui a obtenu gain de cause...

²⁶ « Climat : l'ONU met en garde le plus gros pétrolier du monde et ses soutiens français », Mediapart, 30/08/2023.

²⁷ « Comment des banques françaises financent le plus gros producteur mondial de pétrole », Le Monde, 06/11/23.

ANNEXE 2

ÉMISSIONS DE GES LIÉS AUX ÉNERGIES FOSSILES

LES ÉNERGIES FOSSILES

Les énergies fossiles (lignite, charbons, pétroles, gaz naturels) ont été constituées tout au long des ères géologiques par l'accumulation et la décomposition de matières organiques d'origine végétale et sont restées dans le sol jusqu'à leur exploitation récente dans l'histoire de notre planète.

Elles occupent une place prédominante dans notre vie quotidienne : production d'électricité, industrie chimique, dont surtout l'industrie des matières plastiques, transport, chauffage... Elles représentent aujourd'hui 80% de la consommation mondiale d'énergie primaire.

EFFET DE SERRE ET GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Le rayonnement solaire traverse l'atmosphère et est absorbé par la surface terrestre. Les calories accumulées sont à leur tour évacuées de la surface terrestre par rayonnement vers l'espace. Mais les GES, déjà naturellement présents dans l'atmosphère, constituent une barrière pour ce rayonnement terrestre. Celui-ci est renvoyé vers le sol, comme par le dôme d'une serre. C'est un phénomène naturel essentiel à la vie sur Terre.

Mais depuis deux siècles les activités humaines rejettent des GES en trop fortes quantités. La concentration atmosphérique en GES augmente, le phénomène d'effet de serre devient plus intense, davantage de chaleur est donc réfléchi vers la Terre : c'est la cause principale du réchauffement climatique.

Si pendant des milliers d'années le climat a été globalement stable, avec des variations de 0,2 à 0,4°C, depuis 1900, la température s'est déjà élevée de 1,2°C en moyenne mondiale (en France 1,7°C). Le dépassement des +1,5°C est inéluctable : l'inertie physique du système climatique y conduit inexorablement. L'objectif actuel consiste donc à rester le plus proche possible de ce seuil de 1,5°C, car les différences entre un monde à +1,5°C ou à +2°C sont considérables. « Chaque dixième de degré compte ».

PRINCIPAUX GES ANTHROPIQUES.

Ce sont : **le dioxyde de carbone (CO₂)**, responsable à lui seul de 65% de l'effet de serre dû à l'Homme (durée de vie dans l'atmosphère de 100 ans) ; **le méthane (CH₄)** qui engendre 15% de l'effet de serre additionnel (durée de vie 10 ans). Ses émissions représentent 10% des émissions liées à l'énergie (rejets dans les mines de charbon, les sites d'extraction de pétrole et de gaz).

UNE HAUSSE CONTINUE DES ÉMISSIONS ANTHROPIQUES

De 1850 à 2019, l'humanité a émis 2400 Gt (milliards de tonne de CO₂), dont la moitié depuis 1990. Pour chaque 1000 Gt de CO₂ émis, l'atmosphère se réchauffe d'environ 0,45°C.

Dans leur dernier rapport les experts du Giec indiquent que pour limiter la hausse de 1,5 °C en 2100, il faudrait atteindre la neutralité carbone en 2050. Un scénario déjà compromis... La limite permettant de rester sous +1,5°C vient d'être réévalué par le Giec à 250 Gt !

Or l'agence internationale de l'énergie prévoit une poursuite des émissions mondiales de CO₂ et de méthane « sur une trajectoire de croissance insoutenable ». Tous les voyants sont au rouge. Et il ne faut pas compter sur le tarissement des sources d'énergies fossiles. Leurs réserves prouvées correspondent à plus de 3 000 GtCO₂, soit près de 12 fois le budget autorisé pour respecter un réchauffement de 1,5°C.

REGARDER DANS LE PASSÉ LOINTAIN POUR LIRE NOTRE AVENIR : 2100, RETOUR AUX DINOSAURES ?

La concentration de CO₂ dans l'atmosphère en 2019 atteignait 410 ppm, la plus haute depuis au moins 2 millions d'années, 414 ppm en 2021 et 420 ppm en moyenne en 2022. Si on suit cette trajectoire, cette concentration pourrait doubler à la fin du siècle.

Thomas Chalk chargé de recherche CNRS au CEREGE à Aix-en-Provence nous avertit : « On n'a pas eu un niveau de CO₂ dans l'atmosphère comme aujourd'hui depuis au moins trois millions d'années. Et pour notre futur, si on parle des valeurs de 800 ppm ou 1000 ppm, on n'a pas d'exemples dans le passé récent. Donc, il faut qu'on cherche plus loin dans l'éocène, il y a plus de quarante millions d'années, ou même dans la période avec les dinosaures où les niveaux de CO₂ sont vraiment plus élevés que maintenant ».

COORDINATION :
FLORENCE LAUZIER ET DOMINIQUE PLIHON

ÉDITION :
GAELLE GUÉHENNEC, FRÉDÉRIC LEMAIRE.

MAQUETTE : LOUIS FAYOLLE
ILLUSTRATIONS : MAI-LIÊN NGUYEN DUY

NOTE | ATTAC

NE LAISSONS PAS LES **BANQUES TOXIQUES** FOSSILISER NOTRE AVENIR !

COMMENT DÉSARMER LES BOMBES CLIMATIQUES ET FINANCIÈRES

